

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-262 du 26 novembre 2009 modifiant la décision DG n° 2009-77 du 3 avril 2009 portant délégations de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM0931172S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment le livre III de la partie V ;  
Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2008-215 du 23 juillet modifiée portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2009-77 du 3 avril 2009 portant délégations de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 3 de la décision DG n° 2009-77 du 3 avril 2009 susvisée est ainsi rédigé :  
« *Article 3.* – En cas d'absence ou d'empêchement de M. NICOLAS (Alain), délégation est donnée à M. LEMPEREUR (Laurent), directeur scientifique du site de Lyon, à effet de signer au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé toutes décisions, dans la limite des attributions de la direction des laboratoires et des contrôles sur le site de Lyon. »

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.  
Fait à Saint-Denis, le 26 novembre 2009.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT